

## Règlement de qualification au championnat régional de para pétanque adaptée

### Rappel parcours de qualification :

- Pour se qualifier au championnat régional : passage obligatoire par le championnat départemental.
- Pour se qualifier au championnat de France : passage obligatoire par le championnat régional.

Pour la saison 2024/2025, mise en place d'un quota de qualification pour participer au championnat régional de para pétanque adaptée.

Dans chaque classification et catégorie, seront automatiquement qualifiés les 2 premiers lors du championnat départemental de la saison en cours.

Dans chaque classification et catégorie, **deux quotas supplémentaires sont attribués** pour le régional. Le champion et vice-champion régional de la saison passée ouvriront une place en plus pour leur département pour le championnat régional de la saison en cours.

**Attention**, être champion ou vice-champion régional ne qualifie pas directement l'équipe pour le championnat régional de la saison suivante, cela ouvre un quota en + pour son département ! Il faudra obligatoirement participer au championnat départemental pour se qualifier au régional.

**Exemple** : sur la saison 2023/2024, le champion régional en doublette CD appartient au département de la Sarthe, et le vice-champion régional au département de la Vendée. Cela donne donc un quota supplémentaire au département de la Sarthe et un quota supplémentaire au département de la Vendée dans cette catégorie pour la saison 2024/2025. La Sarthe et la Vendée auront donc 3 places qualificatives chacune pour le régional au lieu de 2.

### Gestion des quotas :

Lors du départemental, si une ou les deux premières équipes qualifiées ne souhaitent pas participer au régional, le quota sera donné au 3<sup>ème</sup> du départemental, puis au 4<sup>ème</sup> si besoin, etc...

Dans un département, si aucune équipe d'une catégorie ne souhaite participer au régional, les quotas seront redistribués en fonction du résultat du régional de la saison passée : ils seront destinés aux départements du 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> de la saison précédente, et etc si besoin.

### Quotas par département pour la saison 2024/2025 :

	Vendée	Sarthe	Maine et Loire	Mayenne	Loire Atlantique
Tête à Tête AB	2 places	2 places	2 + 2 places	2 places	2 places
Doublette AB	2 places	2 places	2 + 2 places	2 places	2 places
Doublette BC	2 places	2 + 2 places	2 places	2 places	2 places
Doublette CD	2 + 1 places	2 + 1 places	2 places	2 places	2 places
Triplette CD	2 places	2 places	2 + 1 places	2 places	2 + 1 places
<b>TOTAUX</b>	<b>11 places</b>	<b>13 places</b>	<b>15 places</b>	<b>10 places</b>	<b>11 places</b>

### Légende :

Places qualificatives lors du départemental de la saison en cours

Quota supplémentaire obtenu lors du régional de la saison passé